

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

Présents (11) :

M FOURNIER, M MENEAU, M FLANDRE, M LUCAS, ME MENEAU, ME RIGARD, ME LENOGUE, M SAMPEDRO, ME GUYOMARCH, M DELANNOY, ME CORNET

Absents excusés (4) : ME BORNE, M DEROUET, ME DAVID, M MAUDUIT

Date de convocation : 14/02/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Votants : 11

Pouvoirs : 3 (M MAUDUIT donne pouvoir à ME CORNET, ME DAVID à ME RIGARD, M BORNE à M FLANDRE)

Madame MENEAU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégations de signature
- Point sur travaux 2025
- Tarif 2025 des encarts publicitaires dans Mairie Info
- Convention pour l'installation d'une réserve incendie sur une propriété privée
- Vente du terrain Route de Tigy: révision du prix de vente
- Délégation de signature au service instructeur d'urbanisme de la CCVDS
- Divers
- Questions orales

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU (20/12/2024)** à l'unanimité

- **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE**

- **Signature de devis en TTC pour :**

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour aménagement des commerces, Claude FERRARI,	15 785.00€
- Remplacement du candélabre accidenté place de l'église, Isi Elec,	1 352.52€
- Contrat Qualiconsult, vérifications réglementaires électriques, alarme incendie, gaz des bâtiments,	1 585.00€
- Réparation tondeuse, Rural Master,	4 584.04€
- Révision tracteur, Cornet,	1 560.59€
- Réparation tracteur, Cornet,	5 357.12€
- Entretien et réparation broyeur, Cornet,	813.91€
- 2 fauteuils pour secrétariat de mairie, Lacoste,	1 519.58€

- **POINT SUR LES TRAVAUX 2025**

- Affaissement de la route avant et après les 2 ponts de la Rue du Guévrier et de la rue du Val.
Devis reçus de TPVL et d'EUROVIA pour environ 10 800 €. En attente du devis de COLAS pour décision.
- Travaux du bourg : Aménagement d'une rampe PMR pour accéder au salon de coiffure et au salon d'esthéticienne, agrandissement des salons, suppression de 3 places de parking et création de 4 nouvelles places, création d'un passage surélevé, démolition des toilettes publiques.

- Mise aux normes de l'éclairage de l'école primaire. En attente de devis mais de l'ordre de 16 à 20 000 €.
- Réfection des peintures à la maison des associations. En attente de devis.
- Voir pour supprimer la sirène d'alerte à la population qui ne fonctionne pas. Les communes ne sont pas obligées de se doter d'une sirène mais ont l'obligation de mettre en place un moyen d'alerte par tout moyen comme une sirène soumise à déclaration auprès de la préfecture ou l'envoi de messages par l'application IntraMuros.
- Rencontre avec les riverains de la rue du Gué Pénillon pour projet de la rue en sens unique et création de places de stationnement.

- **DÉLIBÉRATION N°2025/001 :**
TARIFS 2025 DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE NEUVY INFO 2025-2027

Vu le CGCT et notamment ses articles L1111-2, L2121-29, L2331-2 à L2331-4 ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales ;

M le Maire propose que la publication du bulletin biannuel « Mairie info » 2025-2027 soit financée par la vente d'encarts publicitaires. Pour l'édition du dernier bulletin, les annonces avaient entièrement couvert le coût d'impression.

Le format sera peut-être changé.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Dos de couverture, page entière : 200€
- Page entière (Hors dos de couverture) : 130€
- Carte visite portrait : 90€
- Carte visite paysage : 50€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'appliquer la tarification proposée.

- **PROJET D'INSTALLATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

La commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Considérant le secteur de la Colonie, Route de Viglain, couvert par une défense extérieure contre l'incendie insuffisante, Monsieur le Maire expose que du fait de la situation géographique du terrain appartenant à M Frédéric DOMINICZAK cadastré Section E n°195, le Petit Rivoli, ce terrain est particulièrement adapté pour y implanter une réserve artificielle de défense extérieure contre l'incendie, afin de garantir, en tout temps et toutes circonstances, une quantité d'eau de référence disponible sur le secteur.

Le propriétaire est disposé à mettre ce terrain à disposition de la Commune pour cette utilisation, mais sous la condition qu'il ne puisse voir sa responsabilité engagée du fait de cette mise à disposition, le terrain étant pris en l'état, et les éventuels aménagements nécessaires, notamment de sécurité, étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de convention pour la création d'une réserve incendie au lieu-dit « le petit Rivoli », moyennant le versement d'un loyer de 150 € par an pendant 20 ans.

Avant toute démarche, il convient de faire valider le projet par le SDIS.

**- DÉLIBÉRATION N°2025/002 :
DIMINUTION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN SIS ROUTE DE TIGY**

Vu art L 2241-1 et L2122-21 du CGCT ;

Vu la délibération n°2022/001 du 21 janvier 2022 fixant le prix de vente du terrain sis Route de Tigy du domaine communal privé à 26 400€ net vendeur, non négociable en dessous de 24.800€ ;

Considérant que cette parcelle est en vente depuis janvier 2022 ;

Considérant qu'un acheteur serait intéressé, mais demande une baisse du prix de vente ;

M Le Maire propose une diminution du prix de vente à 22 000€ net vendeur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix auquel il sera mis en vente à 22 000€ net vendeur, non négociable.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire toute diligence nécessaire pour aboutir à une vente de ce bien dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte authentique sera dressé par l'étude notariale de son choix
- **FIXE** les modalités de la vente comme suit: ♣ La vente est ouverte à tous, sauf respect des dispositions légales et, notamment, de celles interdisant à un élu du conseil municipal d'acquérir, de quelle que façon que ce soit, un bien de la commune en vertu de l'article 1596 du Code civil, ♣ Le bien est vendu en l'état ♥ Le choix de l'acquéreur sera réalisé en fonction du prix proposé et de ses garanties de financement.

**- DÉLIBÉRATION N°2025/003 :
DELEGATION DE SIGNATURE AU SERVICE INSTRUCTEUR DE L'URBANISME**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 423-1 et R.423-15,

VU la convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme relatif à l'occupation du droit des sols à la Communauté de communes du Val de Sully, signée par les parties,

VU la délibération n°2020 - 192 du conseil communautaire en date du 17/11/2020,

Considérant que pour l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclaration prévus au titre II du livre IV du Code de l'urbanisme, le maire peut accorder délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes,

Considérant que cette délégation est nécessaire au bon fonctionnement du service instructeur de la Communauté de communes du Val de Sully,

Considérant que cette délégation de signature s'applique exclusivement aux courriers autres que les décisions, à savoirs :

- Les courriers de notification de délais modifiés ou exceptionnellement prolongés (articles R 423-17 à R 423-37-3 et R 423-42 à R 423-48 du Code de l'urbanisme).
- Les courriers de consultation auprès des services ou collectivités dont la consultation est réglementairement exigée ou paraît nécessaire à l'instruction du projet (article R 423-50 à R 423-56-1 et R 423-59 à R 423-71 du Code de l'urbanisme).
- Les courriers de notification des pièces manquantes en cas de dossier incomplet (articles R423-38 à R 423-41-1 du Code de l'urbanisme).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DONNE** délégation de signatures aux agents du service instructeur de la Communauté de communes du Val de Sully ci-dessous désignés :

- M. Guillaume SOUESME, en sa qualité de responsable du service urbanisme
- M. Charles MERCIER, en sa qualité d'instructeur en droit des sols
- Mme Isabelle SAMIEZ, en sa qualité d'instructrice en droit des sols
- Mme Blandine PELLETIER, en sa qualité d'instructrice en droit des sols

- **DIVERS**

➤ **Achat d'un nouveau barnum**

L'un de nos grands barnums est dans un état pitoyable et il n'est donc plus souhaitable de le louer.

Demandes de devis pour l'acquisition d'un nouveau barnum

TRIGANO COLLECTIVITES ; 5 920.98 € pour un 6m x 8m

TRIGANO COLLECTIVITES ; 4 329.72 € pour un 5m x 8m

PRO MOB : 1 777.45 € pour un 4m x 8m (jugé trop petit)

Voir pour un barnum chez TRIGANO de 5m x 8 m, selon les possibilités budgétaires.

➤ **Bornage de la parcelle au Clos du Mothois**

Plusieurs riverains du terrain communal situé près du lotissement de la rue du Trésor Celte, souhaitent acquérir une portion de terrain sur environ 15 m derrière chez eux sur la largeur de leurs propriétés. Le prix est fixé à 3 € le m², frais de bornage et de notaires à la charge des acheteurs.

Un bornage sera donc nécessaire afin de connaître les surfaces exactes pour chacun des riverains intéressés.

➤ **Demande de financement pour le service d'aide aux devoirs**

Mme SAMPEDRO, enseignante, demande s'il est possible de prendre en charge le coût de l'aide aux devoirs pour un enfant en difficulté dont la famille a des problèmes financiers, à raison de 2 jours par semaine.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Venue de Me Constance De PELICHY, Députée de notre circonscription** à la prochaine réunion du conseil municipal du 21 mars 2025

➤ **Venue de Mme la Préfète du Loiret le 10 Juillet** pour visiter la cheminade du parc de la mairie, le bar/épicerie et peut-être le domaine de l'Orme.

➤ Réunion de la commission budget le mardi 18 mars à 18h30

- **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

CORNET Sandrine

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ; un sondage sera relancé auprès des agriculteurs, des particuliers et des professionnels, concernant les besoins d'évacuation. Ce questionnaire sera à distribuer en mars et à retourner en mairie

Un exercice de simulation de crue de la Loire a été réalisé en Décembre par la Préfecture, et il y aura un exercice d'évacuation des populations concernées en Juin.

- **Point sur la fibre** : Mairie, écoles et garderie équipées. Reste une ligne à résilier car plus utilisée. Reste à faire : salle polyvalente, maison des associations, local technique. Voir également pour la station d'épuration (savoir qui paye la ligne pour définir qui s'occupe de demander la fibre) et le château d'eau (voir avec le syndicat de l'eau). Les délais de passage à la fibre se terminant en 2026, tous les bâtiments communaux doivent être reliés rapidement pour éviter les problèmes de connexions.
- **Théâtre à la salle des fêtes le 2 mars 2025 par la compagnie du Bastringue** : les affiches sont données. Le coût du spectacle est de 450 €.

LUCAS Jean-Claude

- Signale que Mme BOUVARD Monique a repris du service pour la surveillance des enfants à la cantine, en tant que bénévole.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 11 mars.

FLANDRE Gilles

Informe qu'il a assisté à une réunion sur le ZAN (Zéro artificialisation Nette), avec la présence de Mme la Députée (en lien avec le PLUI) concernant les dispositions sur l'évolution de l'utilisation des terrains et des bâtiments.

LENOGUE Magalie

Signale le lancement des inscriptions en début de semaine pour le circuit vide-maisons du 27 Avril. Il y a déjà une dizaine d'inscrits. Les affiches seront préparées et données très prochainement.

DELANNOY Jean-Marie

Signale que les rives de la route de Sigloy sont détériorées par l'agriculteur qui va dans ses champs, à cause des très gros véhicules qu'il emploie.

MENEAU Cédric

Signale que les travaux pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau aux ateliers sont à réaliser pour ne pas perdre la subvention de l'Etat qui nous avait été accordée.

MENEAU Nadine

Informe que le Twirling Bâton Club vient de démarrer les compétitions et qu'il compte déjà 3 titres départementaux, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze. Grande satisfaction du club.

Levée de séance à 20h40

Le Maire

La secrétaire de séance